



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pignyl8.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation :

Le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 ont été votés au conseil municipal du 23 mars 2024.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions

I. Eléments de contexte

La population de Pigny a augmenté de 34% en 20 ans.

Le regroupement pédagogique avec St-Georges-sur-Moulon a permis de consolider encore davantage la population sur nos communes. La commune comporte une population totale de 997 habitants (population municipale : 981 ; Population comptée à part : 16).

Membre du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Transport Urbain AGGLOBUS, la commune de PIGNY a l'avantage de bénéficier des transports collectifs gratuits.

II. Priorités du budget

Après la construction et la réhabilitation des bâtiments communaux ainsi que l'aménagement du jardin de la mairie, l'équipe municipale souhaite consacrer les résultats :

- A l'enfouissement des derniers tronçons des réseaux aériens rues de la Mairie, de l'Eglise et de la Marge, en prévision des travaux de réfection et sécurisation de ces rues en 2024
- Au renouvellement d'une partie de l'éclairage public économe par des lanternes Led.

III. Compte Administratif 2023

Le compte administratif 2023 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2023	Variation CA n/N-1			CA 2023	% Conso CA 2023 sur BP 2023	Variation CA n/N-1	
Opérations réelles	563 394,17 €	15 192,17 €	2,77%	Opérations réelles	798 543,25 €	110,29%	36 558,30 €	4,80%
011 Charges à caractère général	171 697,68 €	8 844,01 €	5,43%	013 Atténuations de charges	8 591,00	8591,00%	5 716,41	198,86%
012 Charges de personnel et frais assimilés	290 231,94 €	8 049,92 €	2,85%	70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	52 574,28	109,48%	-35 494,70	-40,30%
014 Atténuations de produits	26 397,54 €	- €	0,00%				0,00	
65 Autres charges de gestion courante	56 755,76 €	5 014,90 €	-8,12%	73 Produits issus de la fiscalité	424 882,11	108,67%	21 661,27	5,37%
66 Charges financières	18 111,25 €	3 113,14 €	20,76%	74 Subventions d'exploitation	209 915,17	106,68%	138,15	0,07%
67 Charges exceptionnelles	200,00 €	200,00 €		75 Autres produits exceptionnels	26 423,19	146,79%	3 724,08	16,41%
68 Dotations aux provisions	- €	- €		77 Produits exceptionnels	6 157,50	4105,00%	5 813,09	1687,84%
022 Dépenses imprévues	- €	- €		002 Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	70 000,00	100,00%	35 000,00	100,00%
Opérations d'ordre	11 141,00 €	532,00 €	5,01%	Opérations d'ordre	- €		- €	
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €					- €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 141,00 €	532,00 €	5,01%	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00		0,00	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	- €		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €		- €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	574 535,17 €	15 724,17 €	2,81%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	798 543,25 €	110,29%	36 558,30 €	4,80%
				RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENTAIRE	224 008,08 €		20 834,13 €	10,25%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	CA :	CA 2023	Variation CA n/N-1			CA 2023	% Conso CA 2023 sur BP 2023	Variation CA n/N-1	
Opérations réelles		87 933,76 €	- 229 909,65 €	-72,33%	Opérations réelles	387 457,06 €	99,51%	23 745,99 €	-5,77%
16 Emprunts et dettes assimilées		44 386,41 €	- 744,74 €	-1,65%	10 Dotations, fonds divers et réserves	159 357,84 €	101,92%	27 167,72 €	20,55%
20 Immobilisations incorporelles		19 414,92 €	15 094,92 €	349,42%	13 Subventions d'investissement	120 011,86 €	96,06%	75 816,33 €	171,55%
21 Immobilisations corporelles		17 792,92 €	14 974,23 €	531,25%	16 Emprunts et dettes assimilées	- €		- €	
23 Immobilisations en cours		- €	- 257 601,23 €	-100,00%	23 Immobilisations en cours	- €		- €	
204 Fonds de concours		6 339,51 €	- 1632,83 €	-20,48%				- €	
10 Dotations, fonds divers et réserves		- €	- €					- €	
020 Dépenses imprévues		- €	- €		001 Résultat d'investissement excédentaire reporté	108 087,36 €	100,00%	126 730,04 €	-53,97%
001 Résultat d'investissement déficitaire reporté		0,00	0,00					- €	
Opérations d'ordre		- €	- 15 712,66 €	-100,00%	Opérations d'ordre	11 141,00 €	100,00%	15 180,66 €	-57,67%
			- €		021 Virement de la section de fonctionnement	- €		- €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		- €	- €		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 141,00 €	100,00%	532,00 €	5,01%
041 Opérations patrimoniales		- €	- 15 712,66 €	-100,00%	041 Opérations patrimoniales	- €		15 712,66 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		87 933,76 €	- 245 622,31 €	-73,64%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	398 598,06 €	99,52%	38 926,65 €	-8,90%
			- €					- €	
			- €		RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXCEDENTAIRE	310 664,30 €		206 695,66 €	198,81%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET		662 468,93 €	- 229 898,14 €	-25,76%	TOTAL DES RECETTES DU BUDGET	1 197 141,31 €	106,45%	2 368,35 €	-0,20%
			- €		RESULTAT DU BUDGET (réalisations)	534 672,38 €		227 529,79 €	74,08%

A. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles sont de 563 K€ contre 548 K€ par rapport au CA 2022 (+ 2,77%).

Cette hausse s'explique principalement par :

- diverses réparations concernant les bâtiments publics : réparation de l'éclairage de la salle du conseil, réparation de la porte de l'atelier municipal, remplacement des plinthes de la salle de psychomotricité suite à l'inondation et le remplacement des grilles de soufflages de la salle des fêtes
- une augmentation des dépenses d'entretien des réseaux : confection du busage d'un fossé pour 3K€.

Elles se répartissent principalement comme suit :

- Le chapitre 011 des charges de fonctionnement est en hausse de 8 K€ (+5,43 %) par rapport à 2022 pour afficher un montant de 172 K€ (réparations bâtiments publics et réseaux)
- Le chapitre 012 augmente de 2,85 % pour passer à 290 K€ : augmentation de 1,5% du point d'indice et paiement d'heures complémentaires des agents du périscolaire pour faire face aux absences.
- Le chapitre 65 est en baisse de 5 K€ (-8,12%). Cette baisse s'explique du fait de la diminution du montant de subventions versé à la coopérative scolaire (pas de classe de mer ni de classe de neige en 2023).
- Le chapitre 66 est en hausse de 3 K€ (+ 20,76 %) en raison d'une augmentation des intérêts d'un prêt avec un taux révisable (bâtiment communaux),

Les recettes de fonctionnement réelles sont de 728 K€ hors excédent de fonctionnement reporté (70 K€), en hausse de 4,80 % par rapport à 2022.

Elles se répartissent principalement comme suit pour le CA 2023 :

- Le chapitre 013 est en hausse de 6K€ (+198,86 %) en raison de 2 versements du fonds national de compensation du supplément familial (versements de 2020 et 2022)
- Le chapitre 70 est de 52 K€ soit une diminution de 35 K€ (- 40,30%), baisse significative due à une diminution du montant des prestations eau et assainissement versées par la Communauté de communes ainsi qu'à une baisse des recettes de la facturation de la cantine (décalage de facturation (9 mois facturés en 2023 contre 12 en 2022) ; depuis septembre 2023, mise en place d'une tarification sociale à 1 € et facturation par rapport au site de Pigny et non plus au nombre d'enfants habitants Pigny et scolarisés sur le RPI)
- Le chapitre 73 s'affiche à 425 K€ et augmente de 22K€ (+ 5,37 %) en raison d'une augmentation de la fiscalité.
- Le chapitre 75 est de 26 K€ soit + 4 K€ (+16,41 %). Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation des locations des salles des fêtes ainsi qu'une hausse du loyer du commerce et habitation du Guet-Apens .

De ce fait, le total de la **section de fonctionnement** (recettes- dépenses de fonctionnement) **dégage un excédent de 224 K€ pour 2023 contre un excédent de 203 K€ en 2022.**

B. Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 88 K€ contre 318 K€, en baisse de 72,33 % par rapport à 2022.

Cette diminution s'explique principalement par une absence d'immobilisations en cours en 2023 (en 2022 258 K€ étaient consacrés aux travaux du jardin de la mairie). Cependant, une augmentation des immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'insertion et d'études pour les travaux rues de la Mairie, de l'Eglise et rue de la Marge est à constater.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 279 K€ contre 176 K€ hors résultat d'investissement reporté (108 K€), en diminution de 5,77 % par rapport à 2022.

Cette baisse se justifie principalement par une diminution du 001 (108 K€ en 2023 contre 235K€ en 2022) en raison du paiement des travaux du jardin de la mairie en 2022. Cependant, il est à noter que 120 K€ de subventions des travaux du jardin de la mairie ont été versées en 2023 (augmentation des subventions d'investissement de 171,55 % par rapport à 2022).

De ce fait, le total de la **section d'investissement** (recettes- dépenses d'investissement) **affiche un excédent de 311 K€.**

Le résultat final de l'exercice 2023 affiche ainsi un résultat excédentaire de 535 K€.

IV. Budget Primitif 2024

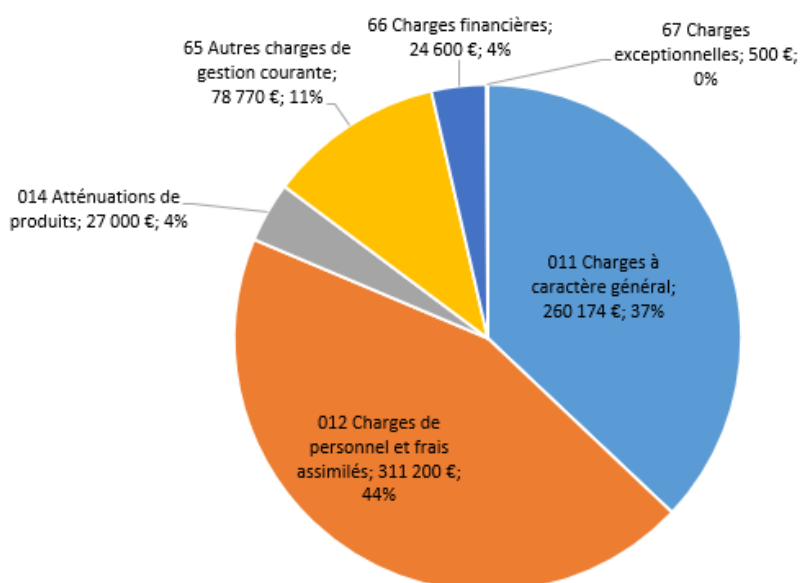
Le budget primitif 2024 s'équilibre à hauteur de 713 808 € en section de fonctionnement et à 871 811,78 € en section d'investissement.

A. La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 713 808 €, contre 724 044 € en 2023, soit une évolution de -1,41 % par rapport à l'année antérieure.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	BP 2023	BP 2024			BP 2023	BP 2024	
Opérations réelles	712 903 €	702 244 €	-1,50%	Opérations réelles	724 044 €	713 808 €	-1,41%
011 Charges à caractère général	253 178 €	260 174 €	2,76%	013 Atténuations de charges	100 €	100 €	0,00%
012 Charges de personnel et frais assimilés	296 960 €	311 200 €	4,80%	70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	48 024 €	41 094 €	-14,43%
014 Atténuations de produits	28 604 €	27 000 €	-5,61%				
65 Autres charges de gestion courante	73 800 €	78 770 €	6,73%	73 Produits issus de la fiscalité	391 000 €	391 000 €	0,00%
66 Charges financières	18 112 €	24 600 €	35,82%	74 Subventions d'exploitation	196 769 €	193 463 €	-1,68%
67 Charges exceptionnelles	7 249 €	500 €	-93,10%	75 Autres produits exceptionnels	18 001 €	18 151 €	0,83%
68 Dotations aux provisions				77 Produits exceptionnels	150 €	0 €	-100,00%
022 Dépenses imprévues	35 000 €	0 €	-100,00%	002 Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	70 000 €	70 000 €	0,00%
Opérations d'ordre	11 141 €	11 564 €	3,80%	Opérations d'ordre	0 €	0 €	
023 Virement à la section d'investissement	0 €	0 €					
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 141 €	11 564 €	3,80%	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	724 044 €	713 808 €	-1,41%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	724 044 €	713 808 €	-1,41%

BP 2024 - Répartition des dépenses de fonctionnement



La diminution des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par :

- La suppression des charges exceptionnelles (imputation 678) et des dépenses imprévues (chapitre 022) avec la nomenclature M57.

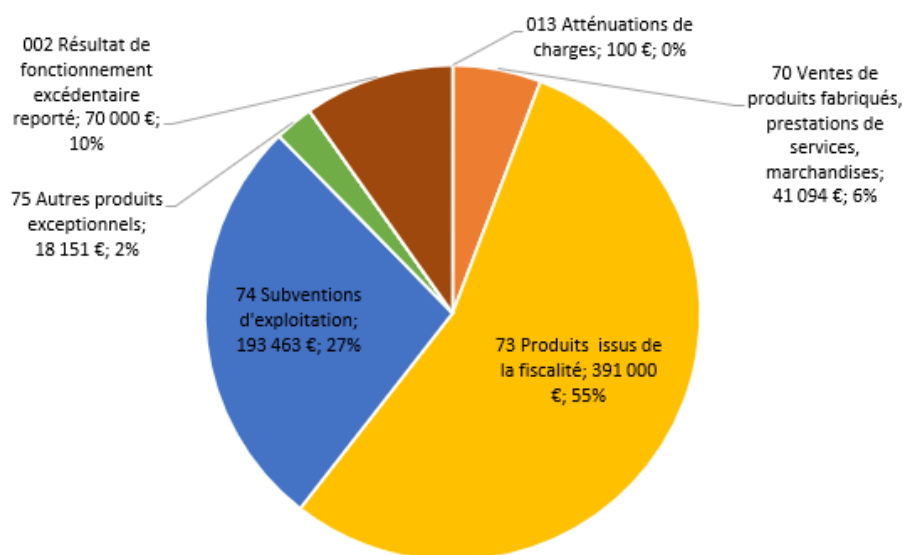
Cependant, on note :

- au chapitre 011 (+2,76 %) : une augmentation des tarifs de 4,97 % des repas de cantine, une prévision d'augmentation des factures d'énergie par rapport à 2022
- au chapitre 012 (+4,80%) : une augmentation de 5 points d'indice sur le traitement des agents, mise en place de la prime pouvoir d'achat et des avancements d'échelon pour 4 agents
- au chapitre 66 (+35,82%) : une augmentation des intérêts d'un prêt avec un taux révisable et une prévision d'intérêts pour la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- une baisse au chapitre 70 (-14,43%), due à une diminution du montant des redevances de cantine (tarification sociale à 1€ et facturation par rapport au site de Pigny (79 enfants) et non plus par rapport au nombre d'enfants de Pigny du RPI (105 enfants). Cependant, on note au 74718, un remboursement de l'Etat dans le cadre de la tarification sociale
- Une baisse au chapitre 74 (-1,68%) en raison d'une diminution de la FCTVA (en 2022 : FCTVA perçu par rapport aux travaux de réfection des sols de la petite salle des fêtes)

BP 2024- Répartition des recettes de fonctionnement (hors 002)

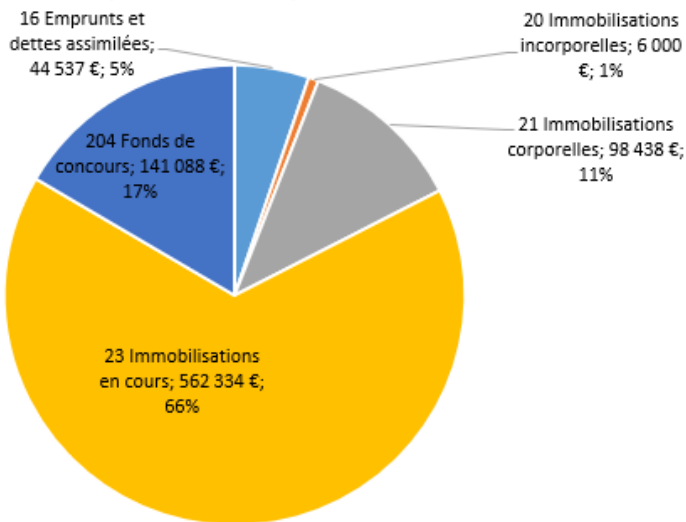


B. La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 871 811,28 € contre 400 521,31 €, soit une augmentation de + 112,82 % par rapport au BP 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2023	BP 2024			BP 2023	BP 2024		
Opérations réelles	400 521 €	852 397 €	112,82%	Opérations réelles	389 380 €	840 833 €	115,94%	
16 Emprunts et dettes assimilées	45 000 €	44 537 €	-1,03%	10 Dotations, fonds divers et réserves	156 360 €	159 470 €	1,99%	
20 Immobilisations incorporelles	24 000 €	6 000 €	-75,00%	13 Subventions d'investissement	124 933 €	170 698 €	36,63%	
21 Immobilisations corporelles	133 021 €	98 438 €	-26,00%	16 Emprunts et dettes assimilées	0 €	200 000 €		
23 Immobilisations en cours	52 000 €	562 334 €	981,41%	23 Immobilisations en cours	0 €	0 €		
204 Fonds de concours	146 500 €	141 088 €	-3,69%					
10 Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €						
020 Dépenses imprévues	0 €	0 €		001 Résultat d'investissement excédentaire reporté	108 087 €	310 664 €	187,42%	
001 Résultat d'investissement déficitaire reporté	0 €	0 €						
Opérations d'ordre	0 €	19 415 €		Opérations d'ordre	11 141 €	30 979 €	178,06%	
				021 Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €		
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €	0 €		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 141 €	11 564 €	3,80%	
041 Opérations patrimoniales	0 €	19 415 €		041 Opérations patrimoniales	0 €	19 415 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	400 521 €	871 812 €	117,67%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	400 521 €	871 812 €	117,67%	

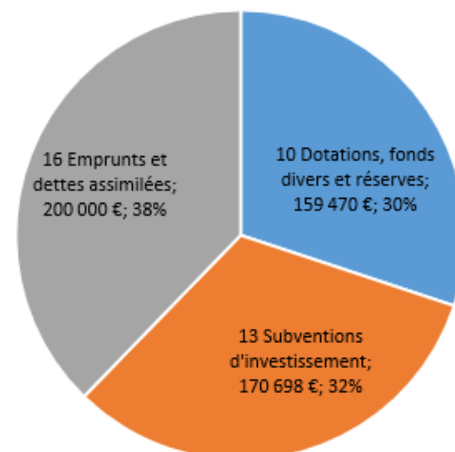
BP 2024 - Répartition des dépenses d'investissement



Les principaux projets d'investissement de l'année 2024 concernent :

- Le marché « requalification des rues de la Mairie et de l'Eglise (voirie et enrobé) » pour un montant de 499 795 €
- La création de réseaux d'eaux pluviales rue de la Marge par le biais d'une convention avec la Communauté de Communes pour un montant de 68 088 €
- la dissimulation des réseaux électriques, la restitution de l'éclairage public et la dissimulation des réseaux de télécommunication des rues de la Mairie, de l'Eglise et de la Marge ainsi que la rénovation de l'éclairage Public rue de la Prairie et la Dépose du réseau d'éclairage public route de Menetou pour un montant total à 66 647 €.

BP 2024- Répartition des recettes d'investissement (hors 001)



Les recettes d'investissement sont marquées par :

- ⇒ La sollicitation de subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et d'Agglobus
- ⇒ La souscription d'un emprunt pour un montant de 200 K€ afin de pallier les dépenses liées au marché « requalification des rues de la Mairie et de l'Eglise ».

V. Les épargnes CA 2023

ANNEES	CA 2022	CA 2023	variation CA _n /N-1
Recettes de gestion	761 984,95 €	798 543,25 €	4,80%
Dépenses de gestion (hors frais financiers)	533 203,89 €	545 282,92 €	2,27%
EPARGNE DE GESTION	228 781,06 €	253 260,33 €	10,70%
Frais Financiers	14 998,11 €	18 111,25 €	20,76%
EPARGNE BRUTE	213 782,95 €	235 149,08 €	9,99%
Remboursement de capital	45 131,15 €	44 386,41 €	-1,65%
EPARGNE DISPONIBLE OU NETTE	168 651,80 €	190 762,67 €	13,11%

Pour le CA 2023, l'épargne brute résultant des inscriptions en dépenses et recettes réelles de fonctionnement s'établit à 235 149,08 €.

L'épargne nette est de 190 762,67 € contre 168 651,80 € en 2022, soit une augmentation de 13,11 %, soit 189€ par habitant.

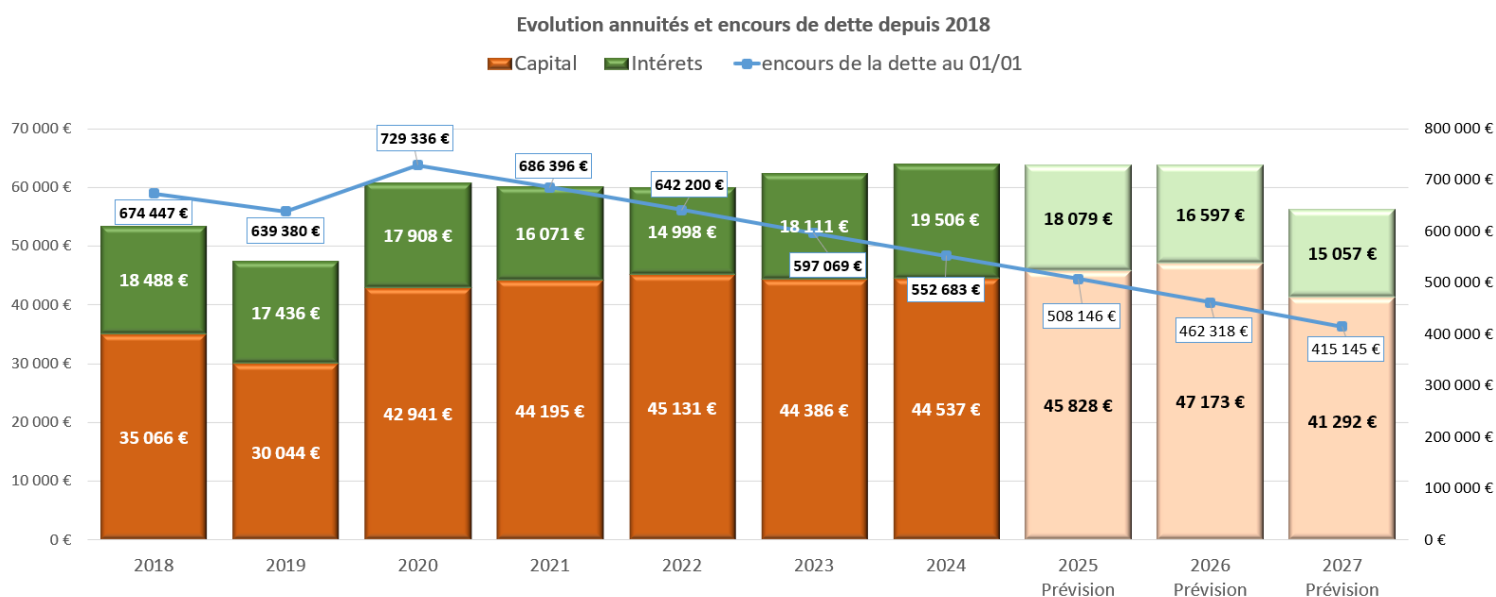
VI. Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette est de 552 682,93 € contre 597 063,34 € en 2022 (-7,43 %) ; la commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2019.

Pour l'année 2024, un emprunt de 200 K€ est inscrit afin de financer les différents travaux de voirie.

Années	Encours au 31/12/N	Nombre d'habitants	Endettement par habitant
2020	686 395,56 €	962	713,51 €
2021	642 200,49 €	1000	642,20 €
2022	597 069,34 €	1025	582,51 €
2023	552 682,93 €	1010	547,21 €
2024	508 145,96 €	997	509,67 €

En 2023, la commune a remboursé une annuité de 62 497,65 € (44 386,41 € de capital et 18 111,24 € d'intérêts) contre 60 129,76 € en 2022 soit une évolution de + 3,64%.



VII. Niveau des taux d'imposition/Taxe d'habitation :

La taxe d'habitation est figée depuis 2020. La perte de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune.

Pour 2024, le taux de taxes directes locales est maintenu soit pour

- la taxe foncière (bâti) : 40,07 % (part communale 20,35 % et part départementale de 19,72 %)
- la taxe foncière non bâti : 44,05 %
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21.00 %

Depuis l'année 2024, le taux de la taxe d'habitation concernant les résidences secondaires doit être voté.

VIII. Principaux ratios

Les moyennes nationales concernant la strate de la commune de PIGNY présentées sont celles de 2022, les plus récentes données connues à ce jour (*source ImpôtGouv-DGFIP-Comptes des communes*)

Les principaux ratios présentés sont les suivants :

- ✚ Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement/population
- ✚ Ratio 2 - Produits des impositions directes/pop
- ✚ Ratio 2 bis - Produits des impositions directes hors reversements de fiscalité/ population
- ✚ Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement/ population
- ✚ Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut/ population (hors chapitre 204)
- ✚ Ratio 5 - Encours dette/ population
- ✚ Ratio 6 – Dotation Globale de Fonctionnement/ population

PRINCIPAUX RATIOS	Pop INSEE	unités	CA 2023 1010	Moyenne nationale 2022
1-DRF/pop		€/hab	557,82 €	707
2- Pdts impôts directs/pop		€/hab	420,68 €	335
3-RRF/pop		€/hab	790,64 €	871
4- Dep ept brut (hors 204)/pop		€/hab	36,84 €	330
5- encours dette/pop		€/hab	547,21 €	587
6-DGF/pop		€/hab	101,83 €	150

IX. Effectifs et charges de personnels

Les charges du personnel s'élèvent à 290 231,94 € pour 2023 et sont provisionnées à hauteur de 311 200€ au BP 2024.

Ces charges représentent 51,51 % des dépenses de fonctionnement réelles en 2023 (44 % des dépenses de fonctionnement communales en prévision 2024).

Les effectifs de la commune de Pigny se composent comme suit :

- 1 rédacteur
- 1 adjoint administratif
- 6 adjoints techniques
- 1 ATSEM PP 1^{ère} classe